

Bussy-Saint-Georges, le 1er décembre 2003

EPAMARNE
A l'attention Monsieur BOITARD,
Directeur Territorial d'Aménagement du secteur III
5, boulevard Pierre Carle
BP 01 – NOISIEL – MARNE LA VALLEE CEDEX 2

DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE MEAUX
CANTON DE TORCY

Nos références : SPS/2003/12/117

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la réflexion globale menée par l'équipe municipale sur le projet urbain de la ville de Bussy-Saint-Georges, et plus particulièrement en vue de l'élaboration d'un plan d'aménagement et de développement durable, apparaissent un certain nombre d'enjeux.

Le plus emblématique pour une ville nouvelle reste celui des franges urbaines. Je souhaite que nous apportions toutes les garanties nécessaires afin de conforter la transition harmonieuse entre les espaces naturels ou espaces agricoles et le front de l'urbanisation :

- Limiter le périmètre de la ZAC « Léonard de Vinci », notamment à l'Est, afin de préserver les vues et les perspectives sur la vallée de la Brosse.
- Renforcer la transition avec la plaine agricole de Jossigny et la covisibilité des deux monuments historiques, le Château de Jossigny et la Ferme du Génitoy, par un aménagement paysager respectueux de la nature du site et de son histoire. Il faut envisager la plantation du double rangée de poiriers en bordure de la route départementale 406 en direction de Jossigny.

Les liaisons douces participent de cette transition entre espaces urbains et naturels. Je souhaite, dans le cadre du schéma général des circulations douces, qu'un franchissement de l'autoroute dans le prolongement de l'allée du Génitoy puisse se réaliser. Je vous demande, en tant qu'aménageur public, d'en mesurer la pertinence, la faisabilité technique et financière. Ce projet a pour ambition de favoriser la liaison entre deux sites remarquables, que sont le Château de Ferrières et la Ferme du Génitoy.

Le Service de l'Urbanisme de la Ville a pour mission d'organiser des réunions de travail sur ces différents thèmes avec les urbanistes et paysagistes de l'établissement public ainsi qu'avec notre bureau d'études en charge de l'élaboration du plan local d'urbanisme de la Commune.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Hugues RONDEAU

